



Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le 10/4/26



ID : 031-213104219-20260402-DEL2026_03_06-DE

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET**

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE du 2 avril 2026

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
<u>27</u>	27	<u>24</u>

L'an deux mille vingt-six et le deux avril à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.

**DATE
DE LA CONVOCATION**

27 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE

27 mars 2026

Etaient présents : 21

Mesdames PEREZ, MARTIN-RECUR, TARDIEU, GAMBET, ABADIE, FLAUGERE, BESOMBES, SAUVAGE, SAGNIEZ, DEMAJEAN,
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, CHARRON, BERGONZAT, LE BOUEDEC, NIECHE, BESOMBES, MIJOULE, LICTEVOUT, CAZES,

Procurations : 03

M. BONTEMPS avait donné procuration à Mme TARDIEU
Mme GIRAUD avait donné procuration à M. GAROUSTE
M. GOUSSET avait donné procuration à M. CHARRON

Absents : 03

Mme HARBONN,
M. LOISEAU
Mme SAUVAGNAT

Mme GAMBET a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

DELIBERATION N° 2026-03-06

**FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Vu le décret n°2023-632 du 20 juillet 2023 abrogeant l'article R.123-7 du CASF limitant le nombre d'élus du Conseil Municipal siégeant au CA du CCAS ;

Vu l'article L123-6 du CASF qui rappelle le principe de parité entre membres élus et membres nommés ;

Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par le Conseil Municipal.



Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le 10/4/26

Brevet
Levraut

ID : 031-213104219-20260402-DEL2026_03_06-DE

Il est proposé au Conseil de fixer la composition du Conseil d'Administration du CCAS à 5 membres élus au sein du Conseil Municipal, 5 membres nommés par le Maire soit 10 membres auquel s'ajoute le Maire président de droit soit un total de 11 personnes.

Le conseil municipal,

A l'unanimité (24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions),

FIXE la composition du Conseil d'Administration du CCAS à 5 membres élus au sein du Conseil Municipal, 5 membres nommés par le Maire soit 10 membres auxquels s'ajoute le Maire, président de droit soit un total de 11 personnes.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 2 avril 2026
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

